

quête sur place. Les hostilités cessèrent, le jugement du Conseil delphinal fut confirmé et l'archevêque condamné aux dépens. Thibaud de Rougemont fut mandé à la cour pour justifier sa conduite et enfin, en 1405, remplacé par Jean II de Nant sur le siège de Vienne. Peu après, il fut mis en possession du siège de Besançon. Il mourut à Rome en 1429.

Guy Allard cite un acte du 3 novembre 1410¹ relatif à une plantation de limite entre la communauté de Saint-Chef et celle de Sablonnières. Par lettres en date de 13 juin 1429, l'archevêque de Vienne, Jean III de Norry², pour prouver son attachement au Dauphin, le futur Charles VII, ordonne à ses châtelains de Saint-Chef, de la Bâtie-de-Mantaille et de Seyssuel de maintenir soigneusement le bon ordre dans leurs terres et de n'y recevoir aucun ennemi du Dauphin.

Cette période est particulièrement pauvre de documents. Nous allons en citer quelques-uns pour leurs dates et les quelques noms qu'ils contiennent³ :

Lettres du gouverneur du Dauphiné, du 2 mai 1431, qui commet un notaire pour dresser, en présence de l'Archevêque de Vienne, un état du nombre des habitants de Saint-Chef et régler le droit de sauvegarde que les habitants doivent au Dauphin, « à raison de deux sols de bonne monnoye pour chaque chef de maison ».

Charles VII confirme à Vienne, en avril 1434, les privilèges donnés par le dauphin Jean II, en 1316, aux habitants et à la communauté de Saint-Chef.

En 1440, Antoine Lyotard, ou Liatard⁴, est cité comme prieur majeur de Saint-Chef⁵. Il restera dans cette fonction jusqu'en 1474, où il aura pour successeur Pierre Liatard, son neveu.

Le 10 octobre 1450, Antoine Liatard, licencié en décrétales, prêche

1. Lib. 1. Copiar. Vienn. in *Dict.* de Guy Allard. Cet acte aurait été lu par ce bibliographe dans les registres de la Chambre des Comptes.

2. Cf. Collombet, *loc. cit.*, t. II, p. 355 et *Gallia Christiana*, t. VII.

3. Ces documents sont extraits de l'*Inventaire manuscrit de la Chambre des comptes*, f^o 1948. Nous indiquerons en note quand leur origine sera différente.

4. *Alias* Liotard ; Lyatard avait pour armes « de gueules, à la bande d'azur, chargée de trois fleurs de lis d'or ».

5. Bibl. de Grenoble, Fonds Pilot.

Rev. Lyon., IV, 14